

Collégien brûlé à l'éthanol à Saint-Lô : l'enseignante et le principal condamnés à six mois avec sursis

Arthur Blanc

1-2 minutes

Deux semaines après le procès, le tribunal de Saint-Lô a rendu sa décision ce mercredi matin concernant ce jeune du collège Pasteur de Saint-Lô gravement brûlé à l'éthanol au visage en 2017. L'enseignante de 37 ans qui officiait lors de ce cours de physique-chimie a écopé de **six mois de prison avec sursis**. Le 2 décembre, [le parquet avait requis 2 000 euros d'amende](#) dont 1 500 avec sursis. Il lui était reproché notamment d'avoir versé le produit directement du bidon sur un récipient en chauffe et de ne pas avoir lu la fiche sécurité du produit.

Le principal lui aussi condamné

Le second prévenu dans cette affaire, le principal de l'établissement a lui aussi été **condamné à la même peine**. Il paye le manque d'équipements de protection au collège Pasteur pour manipuler de tels produits. Selon le tribunal, il aurait notamment dû finaliser le document unique de prévention des risques et s'assurer du bon usage de l'éthanol comme de tout autre substance dangereuse.